



LA COMMANDE PUBLIQUE

AU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

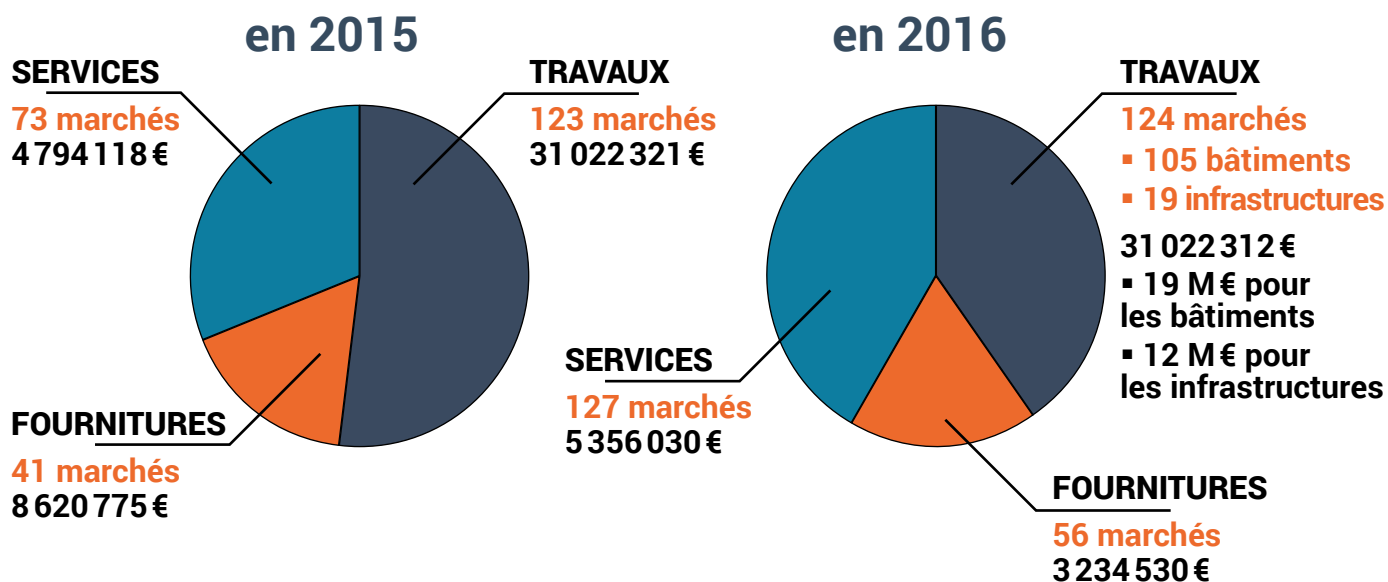
Le **conseil** investit
départemental pour notre territoire



La politique d'achats publics du Département de Meurthe-et-Moselle obéit à une double volonté :

- Soutenir les entreprises, notamment les TPE/PME du secteur des travaux publics et du bâtiment. Ainsi 99% des marchés publics départementaux sont attribués à des entreprises régionales.
- Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, à travers la mise en place dès 2008 de clauses sociales dans ses propres marchés, ainsi que dans les marchés de plus de 100 000 € subventionnés par le Département.

RÉPARTITION DES ACHATS PUBLICS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE



Avec la prise en compte des marchés pluriannuels reconduits en 2016, la commande publique départementale s'établit à près de 49 M€ (48 898 815 €).

ZOOM SUR

LES COLLÈGES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le conseil départemental a lancé en 2012 un vaste chantier de reconstruction et rénovation du parc de ses collèges intitulé « Plan Collèges Nouvelles Générations » qui se poursuivra au moins jusqu'en 2021 pour un montant de 300 M€. 91 % des marchés lancés dans le cadre de ce plan sont attribués à des entreprises régionales.

Par ailleurs, le Département, soucieux d'investir durablement, s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique dans les collèges neufs ; souvent plus exigeants que ceux fixés par la loi sur la transition énergétique mais aussi dans les collèges en restructuration à travers l'élaboration d'un référentiel applicable dès la phase d'étude.

CHIFFRES CLÉS

- 300 M € sur le PCNG 2012-2021
dont 30 M € pour la transition écologique
- 12 constructions neuves de collèges
- 7 restructurations lourdes
- 33 restructurations partielles

3 EXEMPLES DE COLLÈGES NEUFS

**Le collège Jean-Lamour à Nancy :
énergie passive**



**Le collège Georges-Chepfer à Villers-
lès-Nancy : Passiv' Hauss**



**Le Collège Louis-Marin à Custines :
HQE**



ZOOM SUR

LES CLAUSES D'INSERTION

Une forte capacité d'accompagnement et d'appui aux acteurs locaux

Dans chacun des 6 territoires départementaux de proximité, un chargé de développement accompagne les collectivités, les maîtres d'œuvre et les entreprises tout au long de la mise en œuvre des clauses dans leurs marchés.

Au fil du temps, se sont développés des projets entre les acteurs de l'insertion et les entreprises (diversité des secteurs d'activité, mobilisation du public féminin, mutualisation des heures de clauses de plusieurs marchés...). Ce partenariat a produit notamment en 2016 plus de 301 000 heures de clauses.

Le Département, un exemple à suivre

De plus en plus de communes et d'intercommunalités inscrivent désormais la clause d'insertion dans leurs marchés hors subvention du Département (collecte des déchets...)

2 exemples de marché du conseil départemental réservés à des opérateurs de l'insertion

- Installation et recyclage du matériel informatique utilisé par les agents départementaux et les collégiens.
- Entretien des espaces verts sur les sites appartenant au conseil départemental.

CHIFFRES CLÉS 2016

- 303 opérations
dont 85 concernent le conseil départemental soit 28 %
- 301 094 heures d'insertion
*soit 165 ETP
dont 60 000 heures concernent les bâtiments du conseil départemental (collèges, etc.)
soit 20 % des heures*
- 685 personnes
*dont 74 % bénéficiaires du RSA
77 % d'hommes*
- Gros œuvre démolition : 16 %
- Second œuvre – Bâtiment : 22%
- Conduite d'engins : 20 %
- Transports de personnes : 20 %
Mais aussi : collecte et tri de déchets, gardiennage de locaux, blanchisserie, entretien des espaces verts, prestation de service.